Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Garderie des P'tits Mollusques Inc.		Le 09 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Garderie des P'tits Mollusques 4		2021051
Adresse		**Numéro de téléphone**
1546 route 525 St-Marie-de-Kent NB E4S 2H9		(506) 744-0137
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps partiel	45	ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Stephanie Hickey	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux en après-midi afin d'effectuer une inspection de surveillance.
Le ratio enfants-éducateur a été respecté tout au long de la visite.

La mentore en assurance de la qualité a vérifié que les renseignements requis étaient affichés à des endroits visibles dans l'établissement.

La mentore en assurance de la qualité a également vérifié les aires de jeu intérieures et extérieures. Les aires de jeu observées étaient propres, sécuritaires et contenaient une variété d'équipements et de matériel accessibles aux enfants.

La mentore en assurance de la qualité a observé que les effets personnels des enfants étaient identifiés au nom de l'enfant et que chaque enfant disposait d'un espace de rangement réservé à son usage et facilement accessible.

La mentore en assurance de la qualité a observé qu'aucun produit toxique ou produit nettoyant n'était accessible aux enfants et que ces produits étaient rangés dans des espaces verrouillés à clé.

Durant l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé les enfants jouer librement à l'intérieur, ainsi que la transition vers l'extérieur. La période de jeux libres à l'extérieur a également été observée. Durant la visite, une supervision adéquate des enfants a été observée en tout temps. Des interactions positives entre les éducateurs et les enfants ont également été observées.

original signé par
Stephanie Hickey
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 10 novembre 2026
Date

original signé par
Denise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 novembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"